

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 9 février 2012,

**Thierry Jeantet**, Responsable pôle Economie Sociale et Solidaire,

### **10ème ANNIVERSAIRE DES SCIC**

Dix ans après la création du statut des Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) par une loi de juillet 2001, adoptée à l'initiative du gouvernement de gauche de l'époque, il faut saluer le développement actuel de près de 200 SCIC et de 13 000 sociétaires.

Pionnières de l'économie durable et de sa concrétisation en économie de proximité, elles démontrent la viabilité de ce nouveau modèle d'entreprise, celui d'une coopérative multi - sociétaires, associant au capital et à la décision partagée, salariés, usagers, collectivités locales, fournisseurs, bénévoles, selon une géométrie variable ambitieuse, à la mesure de cette démocratie d'entreprise d'avenir.

On ne peut que se féliciter de la diffusion des SCIC au-delà de leurs champs d'action originels à savoir l'agriculture, la transformation et les circuits courts de distribution de produits agricoles, en particulier bio, l'environnement et l'aménagement écologique de territoires, la culture et la santé de proximité. Leurs perspectives d'extension sont très réelles (logement social et éco-construction, insertion professionnelle des jeunes et entreprises d'insertion).

Il faudra que les politiques de l'État et des collectivités publiques contribuent à leur développement, en veillant tout particulièrement à ce que différentes contraintes législatives et réglementaires des SCIC puissent être levées. Les SCIC, comme les autres entreprises de l'Économie sociale et solidaire, montrent la voie d'un nouveau type de croissance. François Hollande a ainsi annoncé dans son programme qu'elles bénéficieront d'interventions de la Banque Publique d'Investissement.